

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018**  
**DELIBERATION N° 39**

L'an deux mil dix huit, le huit février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

.....

*Le Maire*

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, Mme MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS jusqu'à 20h30 , MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC à partir de 17h55 ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par Mme DURRUTY, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.LACASSAGNE à partir de 20h30, M. LALANNE par M. ESMIEU, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme MEYZENC par M. SOROSTE jusqu'à 17h55, Mme TAIEB par M. POCQ, M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI, Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BELBARAKA par M. ETCHEGARAY, M. DAUBISSE par Mme LAUQUE, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de M. Esmieu,*

**OBJET : MARCHES PUBLICS** - Maintenance en garantie totale et mise aux normes des ascenseurs, monte charges et manches d'évacuation des établissements communaux- Avenant n°2 au marché n°15119 conclu avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs

La Ville de Bayonne a confié la maintenance préventive, corrective avec garantie totale des ascenseurs et monte-charges à la société Thyssenkrupp Ascenseurs par le marché n° 15119, conclu en novembre 2015, pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois pour une durée identique et qui a fait l'objet d'un avenant n° 1 par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2017 ;

Le contenu des prestations comprend une tranche ferme pour l'entretien préventif et curatif des équipements avec garantie totale d'un montant annuel de 27 498 € HT (109 992 € HT sur 4 ans) ainsi que trois tranches conditionnelles :

- tranche conditionnelle 1 : travaux de modernisation consistant en la mise aux normes de l'ensemble des monte-charges de la ville, modernisation de six ascenseurs, la rénovation et la mise aux normes handicapées de l'ascenseur du parking ouest de la gare, pour un montant de 83 662 € HT ;
- tranche conditionnelle 2 : travaux de conformité accessibilité handicapés de l'ensemble des ascenseurs de la ville de Bayonne, pour un montant de 26 447 € HT ;
- tranche conditionnelle 3 : travaux d'accessibilité handicapés de l'ascenseur du musée Bonnat-Helleu, pour un montant de 1 513 € HT (non affermie).

La tranche ferme comporte en outre des prestations relatives à des actes de vandalisme ou découlant d'évènements climatiques imprévus (orage, inondations...) qui font l'objet de bons de commande spécifiques. Les montants minimum et maximum annuels de cette part fractionnée, sont fixés respectivement à 1 000 € HT et 5 000 € HT.

Or, il s'avère que l'estimation initiale de cette part fractionnée est insuffisante pour pallier les nombreux aléas constatés en cours d'exécution du marché.

Il est proposé ainsi de modifier le montant maximum de cette part fractionnée et de le fixer tel que suit :

	Ancien montant € HT	Nouveau montant € HT
Montant minimum	1 000 €	1 000 €
Montant maximum	5 000 €	20 000 €

La plus-value annuelle de la partie fractionnée à bons de commande s'élève à 15 000 € HT soit sur les années restantes du contrat, à 30 000 € HT. Ce montant est à comparer au montant du marché sur la durée totale (en incluant le montant maximum de la part fractionnée à bons de commande et à l'exclusion de la tranche conditionnelle 3 qui éventuellement, ne sera jamais affermie) qui s'élève à 240 101 euros HT.

Cette plus-value représente ainsi une augmentation de 12,49 %.

Le nouveau montant annuel du marché est décomposé comme suit :

Désignation des tranches	Montant euros HT
Tranche ferme (avenant n°1 + 40 €/an)	27 538,00
Tranche conditionnelle 1	83 662,00
Tranche conditionnelle 2	26 447,00
Tranche conditionnelle 3	1 513,00
Bons de commande (Tranche ferme)	20 000,00

La commission d'appel d'offres saisie le 1<sup>er</sup> février 2018 a donné un avis favorable.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs l'avenant n° 2 au marché n°15119 ci-annexé.

*Ont signé au registre les membres présents.*

***ADOPTION A L'UNANIMITE***

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne